



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

**A R R Ê T É**

2016-DLP-BUPE- 296 du 21 décembre 2016

déclarant d'utilité publique  
le projet d'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries  
avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux  
sur le territoire de la commune de ARS SUR MOSELLE  
et cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation

LE PRÉFET DE LA MOSELLE,  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L1, L 121-2, L122-1, L132-1 et suivants, R 132-1 et suivants ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCTAJ-2016-A-01 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Alain Carton, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

Vu la demande du 27 avril 2016 présentée par le maire de Ars-sur-Moselle, complétée le 23 août 2016, sollicitant l'utilité publique du projet susvisé en vue d'expropriation ;

Vu l'arrêté n° 2016-DLP-BUPE-212 du 9 septembre 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé et d'une enquête parcellaire conjointe, du 19 octobre au 7 novembre 2016 ;

Vu le certificat attestant que l'avis d'enquêtes conjointes a été affiché dans la commune de Ars-sur-Moselle, pendant la durée de celles-ci ;

Vu les pièces constatant que l'avis d'enquêtes :

- a fait l'objet d'une première parution au moins huit jours avant le début des enquêtes conjointes dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département de la Moselle, en l'occurrence, *Le Républicain Lorrain*, le 22 septembre 2016 et *Les Affiches d'Alsace et de Lorraine* le 4 octobre 2016,

- et a été rappelé dans ces deux journaux dans les huit premiers jours des enquêtes, respectivement les 19 et 21 octobre 2016 ;

Vu le rapport et les conclusions déposés en mairie le 7 décembre 2016 par Madame Friedrich, commissaire enquêteur qui émet un avis favorable sur l'utilité publique du projet ainsi que sur la cessibilité des parcelles à exproprier ;

Vu le courrier du 8 décembre 2016 du maire de Ars-sur-Moselle sollicitant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles concernées aux fins d'expropriation ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle,

## A R R Ê T E

Article 1<sup>er</sup> : Est déclaré d'utilité publique, au profit de la commune de Ars-sur-Moselle, le projet d'élargissement de la rue des Forges et Boulonneries avec création d'un parking et aménagement d'un espace vert et d'une aire de jeux.

Article 2 : La commune de Ars-sur-Moselle est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation du projet visé à l'article 1<sup>er</sup>, tel qu'il résulte du dossier soumis à l'enquête.

L'expropriation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Sont déclarés cessibles les immeubles nécessaires à la réalisation de ce projet et désignés sur l'état parcellaire annexé au présent arrêté.

La déclaration de cessibilité des immeubles est valable pour une durée de six mois.

Le présent arrêté est notifié aux propriétaires intéressés mentionnés sur l'état parcellaire figurant en annexe par le maire de Ars-sur-Moselle par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché, dès réception, dans la commune de Ars-sur-Moselle aux lieux habituels destinés à l'information du public.

L'accomplissement de cette formalité est constaté par la production d'un certificat d'affichage établi par le maire.

Ces documents sont publiés au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle et peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture de la Moselle : « [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) – publications – publicité légale toutes enquêtes publiques – enquêtes publiques hors ICPE ».

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et le Maire de Ars-sur-Moselle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Alain CARTON.

**Etat parcellaire des immeubles à acquérir**

ARS - SUR - MOSELLE

dans la commune de : \_\_\_\_\_

objet de l'enquête : **Projet d'aménagement de la rue des Forges et Boulonneries**

date d'établissement du document : **28 DEC. 2016**

n° du plan	Section	Références du cadastre n°	Adresse ou lieu-dit	surface totale en m²	Nature	Identité des propriétaires		surface en m²	Emprise		Hors Emprise		
						telles qu'elles résultent des documents cadastraux	telles qu'elles résultent des renseignements recueillis par l'Administration		n° du cadastre	surface en m²	n° du cadastre	surface en m²	
5	131		Chemin St Vincent	658	Jardins	<p>STEFFES Nicolas né en 1847 à MASBURG par COBLENCE (Allemagne) décédé le 16/01/1908 à Ars-sur-Moselle</p> <p>Marité à : STEFFES née WEBER Anne Marie née le 29/09/1850 à MERZIG (SARRE) décédée le 18/03/1930 à Ars-sur-Moselle.</p> <p>Gérant, mandataire, gestionnaire : FICHTER Guillaume né le 17.02.1916 à Ars-sur-Moselle décédé le 24.01.2002 à Metz.</p>	<p>STEFFES Nikolaus et son épouse STEFFES Maria née WEBER</p>	658					
5	133		Chemin St Vincent	273	Jardins	<p>SIRJEAN Denis et son épouse SIRJEAN Monique née PIERRE 4, Chemin St Vincent Ars-sur-Moselle</p>	<p>En succession de : SIRJEAN Denis et son épouse SIRJEAN Monique née PIERRE et sa fille MESSAOUDI Céline née SIRJEAN laquelle est domiciliée : 80, impasse des Alpillies à 84450 JONQUERETTES</p>	273					
5	135		Chemin St Vincent	482	Vergers	<p>GAMEL Pierre Né le 14/10/1878 à BETTING (57) Décès supposé</p> <p>Marité à : GAMEL Marie née ROBERT Le 09/08/1874 à PARIS Décès supposé 20, rue Charles Didion Montigny - les - Metz</p>	<p>GAMEL Pierre et son épouse GAMEL Marie née ROBERT</p>	482					

Références du cadastre			Identité des propriétaires								
n° du plan	Section	n°	Adresse ou lieu-dit	surface totale en m²	Nature	telles qu'elles résultent des documents cadastraux	telles qu'elles résultent des renseignements recueillis par l'Administration	surface en m²	n° du cadastre	surface en m²	n° du cadastre
5		136	Chemin St Vincent	277	Jardins	NOTAR Jean Né le 02/08/1886 à METZ Décédé le 15/09/1936 à Ars-sur-Moselle Marié à NOTAR née MARCHAL Marie Célibe Née le 01/10/1869 à BEVINGEN - WALLINGEN (Allemagne) Décès supposé 66, rue Clémenceau	NOTAR Jean et son épouse NOTAR Marie née MARCHAL	277			
TOTAL								1690			

Vu pour être annexé à l'arrêté 2016-DLP-BUPE-296 du 21 décembre 2016

Le préfet,  
 Pour le Préfet,  
 Le Secrétaire général,  
 Alain CARTON